

Au Conseil Général
de et à
1172 Bougy-Villars

**Préavis municipal no 04-2019 relatif à une demande de crédit
de CHF 389'272 pour le remplacement et l'amélioration
de l'éclairage public en LED**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Madame Nicole Eugster, Messieurs Alain Palombini, Claude-Olivier Rosset et Philippe Nicolet, s'est réunie à trois reprises afin d'étudier le préavis municipal cité en titre et se déterminer.

La première séance du 27.05.2019 réunissait à la Maison Bodzérane les Commission ad hoc et des Finances, pour une présentation par la Municipalité. Mme Mary-Claude Liang, en charge du dossier, nous remettait le préavis susmentionné et apportait toutes les informations requises.

La Municipalité propose :

1. Le changement en LED des 40 lanternes existantes et de procéder aux réparations nécessaires sur le parc de lanternes existant.
2. D'améliorer l'éclairage sur les axes principaux avec un éclairage mieux adapté et modulable selon les saisons et les heures de nuit/de jour
3. D'homogénéiser l'éclairage sur le territoire du village. Notamment sur le chemin des Macherettes, la route des Polets, le chemin de la Touille, la route de Villars Dessous et le chemin Sus Chez Callin.

Les buts visés sont :

1. La mise en conformité de l'éclairage public au vu des nouvelles normes de consommation d'énergie.
2. Des économies d'énergie substantielles à terme
3. L'amélioration de la sécurité des habitants
4. Le respect de l'esprit du village par le choix de vasques de type « Valentino » en adéquation avec l'éclairage existant.

La Commission a eu confirmation qu'un appel d'offre a été fait auprès de trois prestataires distincts et que l'offre sujet au préavis, est la plus avantageuse et correspond au cahier des charges.

La Commission constate que diverses options de vasques ont été étudiées et que le choix de la vasque type « Valentino » répond aux attentes tout en permettant la modularité spécifique souhaitée.

La Commission constate que les travaux de génie civil représentent près des deux tiers de l'investissement.

La Commission regrette que ni le nombre exact, ni l'emplacement précis des nouvelles lanternes ne soient clairement définis. La Municipalité informe que les travaux se feront, dans la mesure du possible, au fil des interventions de génie civil des autres utilisateurs du sous-sol afin de limiter l'impact financier de ces changements. Aucune planification n'a toutefois été présentée.

De ce fait, la Commission est d'avis de procéder par étapes et d'accepter le crédit de CHF 64'483.90, correspondant à :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| ○ CHF 43'863.73 | remplacement des luminaires existants |
| ○ CHF 292.50 | coûts de correction de défauts |
| ○ CHF 5520 | contrôle mécanique |
| ○ CHF 11'736.99 | reprise des lampes isolées |
| ○ <u>CHF 3'070.66</u> | Divers et imprévus (5%) |
| CHF 64'483.90 | TOTAL |

et invite la Municipalité à proposer un nouveau préavis détaillé lorsque le nombre et l'emplacement exact des nouvelles lanternes ainsi que la planification/coordination des travaux seront établis.

En conclusion, la Commission ad hoc recommande au Conseil général :

- 1. D'adopter l'amendement suivant :**
Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 64'483.90 ;
- 2. Accepter le préavis tel qu'amendé ;**
- 3. De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;**
- 4. D'amortir cet investissement sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 Fonds investissements futurs et rénovation.**

et reste à disposition du Conseil Général pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Pour la Commission :

Nicole Eugster

Alain Palombini

Philippe Nicolet

Claude-Olivier Rosset